



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sanctions contre la Russie

Question écrite n° 3607

Texte de la question

M. Michel Guiniot appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger sur le sujet de la balance commerciale française. La balance commerciale de la France est absolument déficitaire pour plusieurs raisons, notamment la crise énergétique, la désindustrialisation massive du territoire ou encore la baisse des consommations des ménages. Il lui demande qu'il lui indique quelles seront les pertes économiques provoquées par les conséquences des sanctions prises par la France et l'Europe, contre la Russie.

Texte de la réponse

Le commerce extérieur de la France a pâti en 2022 d'un contexte international dégradé. Sur fond de dépréciation de l'euro, de hausse des coûts des matières premières et de tensions sur les chaînes de valeur, le commerce mondial a marqué le pas. En dépit de ce contexte, nous avons dégagé des excédents record en matière de services et de revenus, respectivement de 50 Mrd EUR et de 31 Mrd EUR. En revanche, le solde des biens s'est sensiblement dégradé pour s'établir à -163,6 Mrd EUR contre -85,5 Mrd EUR en 2021, soit une dégradation de 78,1 Mrd EUR. Celle-ci revêt avant tout un caractère conjoncturel, lié au coût de la facture énergétique. Cette facture est passée de 44,8 Mrd EUR en 2021 à 115,3 Mrd EUR en 2022 du fait de la très forte hausse des prix de l'énergie à l'importation. Les importations de gaz ont augmenté de 248% à 59 Mrd EUR, celles de pétrole brut de 99% à 33 Mrd EUR, et celle des produits pétroliers de 60% à 38 Mrd EUR. Toutefois, après un pic courant 2022, la situation tend désormais à se stabiliser : en février 2023 la facture énergétique s'établissait à 6,9 Mrd EUR alors qu'elle était de 10,7 Mrd EUR en août 2022. Depuis le 24 février 2022, la Russie mène en Ukraine une guerre d'agression qui aurait causée plus de 200 000 victimes - morts ou blessés - militaires et des dégâts économiques considérables sur l'Ukraine. En réaction à cette situation, l'Union européenne (UE) a adopté plusieurs paquets de sanctions visant la Russie, d'une ampleur inégalée, dont le 10ème paquet est entré en vigueur le 25 février dernier. Ces décisions ont pour objectif de peser sur la capacité de la Russie à financer son effort de guerre et, à terme, de rendre insoutenable le coût de la poursuite de son agression contre l'Ukraine. Ces sanctions successives ont des effets importants sur l'économie russe : érosion de la base économique, hausse de la dette publique, diminution des revenus, difficultés de réorientation des exportations, difficultés d'approvisionnement notamment en technologies avancées, paralysie d'une partie du système productif, mobilisation limitée des réserves de capitaux, etc. Ces effets s'ajoutent à ceux de la mobilisation de l'économie et de la société russe en soutien à l'effort de guerre. En 2022, la Russie a enregistré une contraction économique de 2,1%.

Données clés

Auteur : [M. Michel Guiniot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3607

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Commerce extérieur, attractivité et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, attractivité et Français de l'étranger

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5709

Réponse publiée au JO le : [30 mai 2023](#), page 4874